

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlements et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement de l'arrondissement Ville-Marie, 888, boul. de Maisonneuve Est, 5e étage;
- Direction du greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414

et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

La date limite d'inscription pour présentation orale ou dépôt de mémoire écrit : 4 décembre 2008

Renseignements à
l'Office de consultation publique de Montréal

Gilles Vézina
Attaché de recherche et de documentation
514 872-8510
gvezina.p@ville.montreal.qc.ca



**PROJET DE DÉVELOPPEMENT
DU SITE ET DE MODERNISATION
DE LA MAISON DE RADIO-CANADA**

SÉANCE D'INFORMATION
18 novembre, 19h

Lieu : Sous-sol de l'Église St-Pierre-Apôtre
1323, boul. René-Lévesque Est, Métro Beaudry

Session 1 : Intégration urbaine • 19 nov., 19h
Session 2 : Intégration sociale • 20 nov., 19h
Session 3 : Accès et circulation • 24 nov., 19h

SÉANCE D'AUDITION DES OPINIONS
9 décembre, 19h

Les 3 sessions thématiques ainsi que
l'audition des opinions
auront lieu au Centre-St-Pierre,
1212, rue Panet (salle 1205)

 Métro Beaudry

OBJET DE LA CONSULTATION

La mise en œuvre du projet nécessite d'apporter des modifications à la réglementation d'arrondissement existante et au plan d'urbanisme.

Dans le cas du plan d'urbanisme, les modifications portent sur l'affectation et la densité (P-04-047-68). En ce qui concerne le règlement d'urbanisme, les modifications portent sur la hauteur des bâtiments, l'affectation et la densité (P-08-048).

À compter du 18 novembre, l'OCPM tiendra des audiences portant sur le projet de plan directeur du site, sur la modernisation de la Maison de Radio-Canada ainsi que sur les projets de règlements qui leur sont associés.

LE PROJET

La Société Radio-Canada souhaite moderniser ses installations situées sur le boulevard René-Lévesque. Pour ce faire, Radio-Canada prévoit développer sur son site un vaste projet immobilier qui permettra de financer ses activités.

Le développement du projet est évalué à 1,6 milliards de dollars et comprend la construction de quelques 2 000 unités de logements, d'espaces commerciaux, d'espaces à bureaux et des places publiques. Ces nouveaux édifices, qui auront pour la plupart une quarantaine de mètres de hauteur, seront construits autour de la tour actuelle, sur l'emplacement des grands stationnements existants. Ces derniers seront enfouis sous le sol. La tour sera reconvertie en unités de logement ou en hôtel. Les bureaux actuels seront relocalisés dans d'autres édifices près des studios. Le diffuseur souhaite aussi la construction de puits de lumière pour mieux éclairer ses installations. Le projet comprend de plus un retissage du réseau routier.

MISSION DE L'OCPM

Créé par l'article 75 de la Charte de la Ville de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) est un organisme indépendant, qui a pour mission de réaliser des mandats de consultation publique relativement aux compétences municipales en urbanisme et en aménagement du territoire et sur tout projet désigné par le conseil municipal ou le comité exécutif.

MAQUETTE DU PROJET



LES SESSIONS THÉMATIQUES

Les sessions thématiques se veulent un lieu d'échange et de discussion entre la commission, les personnes-ressources et le public dans le but d'approfondir les principaux enjeux du projet à l'étude. Cet exercice vise surtout à permettre aux participants de mieux comprendre les enjeux et à faciliter la présentation de leur réflexion lors de la période d'audition des opinions.

Les sessions thématiques font partie intégrante du processus de consultation publique. Les échanges et les discussions seront analysés par la commission au même titre que les questions formulées lors de la séance d'information. La participation aux sessions ne remplace toutefois pas la présentation d'un mémoire à la commission.

Principaux sujets abordés :

Session 1 : Intégration urbaine

- Intégration avec le quartier (densité, hauteur, volumétrie, etc.);
- Affectations des secteurs du site (résidentiel, commercial, industriel, bureau);
- Conditions d'application des critères de développement durable.

Session 2 : Intégration sociale

- Le programme résidentiel (les clientèles privilégiées et la prise en compte des orientations du Plan d'action famille et de la Stratégie d'inclusion du logement abordable et social);
- L'enjeu de l'emploi local;
- Les impacts sur la structure commerciale existante;
- La vocation et l'animation des espaces publics;
- La gestion de la mise en œuvre progressive du projet.

Session 3 : Accès et circulation

- Le retissage de la trame urbaine et de la topographie des lieux;
- La densité de la circulation environnante et la gestion des déplacements;
- Les défis posés par le réseau routier adjacent;
- L'incitation au transport actif et collectif (liens avec le Plan de transport de Montréal);
- L'accessibilité du site.